



C'OMMUNE DE C'HOISY

EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/11/2025  
Reçu en préfecture le 07/11/2025  
Publié le  
ID : 074-217400761-20251107-D25\_33-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Nombre de conseillers :**  
En exercice **18**  
Présents **11**  
Votants **13**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 novembre  
Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 28 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Jacqueline PECORARO, Brigitte BARRET, Michel SOCQUET-CLERC, Sylvie AUROY, Isabelle JOYE, Guy PHILIPPE, Marlène CHAFFARD

**25/33**

Pouvoirs : Norbert CHIODINI à Sylvie AUROY, Jean BARDET à Michel SOCQUET-CLERC

Absents : Valérie STEFANUTTI, Olivier COUET, Stéphane GREVE, Jean BARDET, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Aurore MOSSIERE

Secrétaire de séance : Jacqueline PECORARO

Objet :

**Autorisation au maire à mandater les dépenses d'investissements  
Budget principal**

Monsieur Yves GUILLOTTE, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Dans l'attente du vote du budget principal 2026 qui aura lieu en avril, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent (déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18).

De fait, le montant maximum des crédits accordés en investissement dans l'attente du vote du budget 2026 et leur affectation est le suivant :

|                                                         |              |
|---------------------------------------------------------|--------------|
| - Immobilisations incorporelles (chapitre 20) pour      | 4 150.00 €   |
| - Immobilisations corporelles (chapitre 21) pour        | 340 094.85 € |
| - Autres immobilisations financières (chapitre 27) pour | 13 625.00 €  |
| Soit un total de                                        | 357 869.85 € |

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ADOpte** cette proposition.

Le secrétaire de séance  
Jacqueline PECORARO

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Yves GUILLOTTE

Délibération devenue exécutoire compte tenu de  
la télétransmission en Préfecture le  
et de la publication le  
Le Maire,